

Délibération n° 2022 – II - 011

**Autorisation de Signature du marché de réalisation de prestations techniques et règlementaires pour la mise en place de plans de gestion des matériaux sur le territoire du SYMBHI**

Le vingt-deux mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Pouvoir à F. Mulyk
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand-Lemps	Représenté par J. Polat
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du canton du Moyen Grésivaudan	Représenté par B. Pérazio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Pouvoir à G. Strappazzon
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par B. Spindler
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Pouvoir à D. Bernard
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Pouvoir à D. Bernard
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-

Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-
---------------------------------------	---------------	-------------------	---

Autres services :

Marie Breuil, Département Eau de Grenoble Alpes Métropoles  
Georges Déru, Payeur départemental

Services du Symbhi :

Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Mathieu Grenier, Responsable UT Drac et Romanche / Sébastien Besson, chargé mission contrat Drac / Morgane Buisson, chargée mission environnement / Cécile Albano, Responsable pôle administratif / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le territoire du SYMBHI présente des secteurs de montagne avec des cours d'eau torrentiels présentant un transport solide important avec des phénomènes de crues torrentielles fréquents. Ces crues torrentielles se caractérisent souvent par des phénomènes de charriages importants.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, une gestion des matériaux cohérente et réfléchie doit être mise en œuvre sur les secteurs présentant des enjeux relevant de l'Intérêt Général et sur les ouvrages dont il a la gestion.

Par ailleurs, certains bassins versants dépourvus d'études hydromorphologiques font l'objet de dysfonctionnements. Il est nécessaire d'améliorer la connaissance de ces bassins versants et avoir des pistes d'aménagement à proposer aux communes et riverains.

Dans cette optique, des plans de gestion des ouvrages et matériaux et des études hydromorphologiques sont à élaborer sur les sites identifiés par le SYMBHI. Ces sites peuvent être des bassins versants, des tronçons de cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau équipés d'ouvrages tels que des plages de dépôt. Les plans de gestion, une fois approuvés par l'Etat, permettront de disposer d'autorisations pluriannuelles d'intervention sur le lit mineur pour la gestion des matériaux.

Le présent marché vise à retenir des prestataires spécialisés pour accompagner le SYMBHI dans la compréhension du transport solide de certains bassins versants et dans la mise en place de plan de gestion des matériaux sur les sites définis dans le marché. La prestation comprend également la réalisation de l'ensemble des dossiers techniques et réglementaires nécessaires à la mise en place de ces plans de gestion.

La procédure de mise en concurrence des prestations correspondantes a été engagée le 12 février 2021 par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence.

Le marché comprend 3 lots géographiques :

- Lot n°1 : territoire des UT Drac et Romanche
- Lot n°2 : territoire des UT Voironnais et Sud Grésivaudan
- Lot n°3 : territoire de l'UT Grésivaudan et autres secteurs du SYMBHI

Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre conclut pour une durée de 12 mois à compter de la notification du marché. L'accord-cadre pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 4 ans. L'accord-cadre est conclu avec les montants maximums suivants par lot :

Période	Montant Maximum en € HT		
	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Période initiale	100 000,00 €	70 000,00 €	100 000,00 €
Reconduction n° 1	90 000,00 €	70 000,00 €	85 000,00 €
Reconduction n° 2	55 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €
Reconduction n° 3	40 000,00 €	10 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL	285 000,00 €	170 000,00 €	290 000,00 €

L'attribution est limitée à 1 lot maximum par candidat.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 22 mars 2022, a attribué les marchés aux candidats suivants, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis au règlement de consultation :

Lot n°1 : HYDRETTUDES pour un montant estimatif annuel de 77 510 euros HT

Lot n°2 : Groupement EGIS EAU / JL BODI pour un montant estimatif annuel de 73 300 euros HT

Lot n°3 : Groupement AQUABIO / PROLOG INGENIERIE pour un montant estimatif annuel de 79 115 euros HT

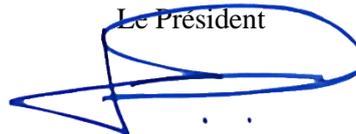
**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à mettre au point si nécessaire, puis à signer les marchés relatifs à la réalisation de prestations techniques et réglementaires pour la mise en place de plans de gestion des matériaux sur le territoire du SYMBHI et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 31 mars 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk